

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre le client et la société Claraly Studio représentée par la photographe Aurélie Chevalier, SIRET 95134942200018, APE 7420Z. La photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

ARTICLE 1 : OBJET

Claraly Studio propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur son site Internet : www.claralystudio.com . En complément, des photographes sous-traitants, employés de manière ponctuelle par Claraly Studio , peuvent être missionnés pour réaliser des séances et reportages photographiques pour la clientèle . Ces photographes agissent sous la responsabilité et la supervision de Claraly Studio . Ils sont engagés par des contrats de sous-traitance pour chaque prestation. Le fait de réserver une séance, y compris celles réalisées par un photographe sous-traitant, équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par le photographe au client. Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La réservation d'une prestation photographique se fait exclusivement par email ou téléphone (suivant les informations de contact fournies sur le site internet du photographe). Toute commande est acceptée lors de la réception de l'acompte et doit être validée par un contrat signé par le client reprenant les informations pratiques. Ce dernier devra être signé et retourné au photographe par envoi d'email. A défaut de paiement de l'acompte et réception du contrat dans les 7 jours suivants l'envoi du contrat par la photographe, le photographe ne s'engage pas à garder la date.

ARTICLE 3 : TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont affichés toutes taxes comprises et dépendent des tarifs applicables à la date de la commande. S'ils sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande. Des frais de déplacements ou logement pourront être appliqués. Ils seront alors repris dans le devis. Les devis établis par le photographe sont valables 10 jours. Un acompte de 30% sera demandé pour valider une commande de séance/reportage photo. Il pourra être réglé par virement bancaire ou par chèque . Le solde pour tout type de prestation sera payé par le client 2 jours avant la prestation par virement bancaire ou chèque. Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA PRESTATION

Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est envoyée par mail au photographe au moins 7 jours avant la date prévue de la prestation. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter du lendemain du jour de la conclusion de la commande. Toute demande de rétractation effectuée dans le délai imparti entraînera le remboursement de l'acompte. A moins que la prestation ait déjà été réalisée en totalité ou en partie. En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure pour le client.

ARTICLE 5 : REALISATION DE LA PRESTATION

Les photographies sont réalisées par Claraly Studio ou, en cas d'empêchement majeur, par tout autre photographe désigné en accord avec le client. Des photographes sus-traitants, employés ponctuellement par Claraly Studio, peuvent également être amenés à réaliser des séances

photographiques. Ces sous-traitants agissent sous la responsabilité de Claraly Studio . Leur travail respecte les standards de qualité et le style artistique définis par Claraly Studio. Les clients en sont informés avant la réalisation de la prestation. Le photographe ou sous-traitant n'est pas soumis à une obligation de résultat. Ils mettent tous les moyens en œuvre pour fournir des images , des supports photographiques de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces prestations est laissé à l'appréciation artistique du photographe et sous-traitants . En conséquence, les clients reconnaissent que les photographies, supports photographiques ne sont pas soumis à un rejet en fonction des goûts du client.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DU CLIENT

L'heure fixée pour la prestation est impérative. Tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au delà de 20 minutes de retard, la séance peut-être annulée et l'acompte ne sera pas remboursé. Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique qu'ils souhaitent. Le photographe/sous-traitants ne pourra être gêné durant sa prestation par des photographes amateurs ou tout autre activité perturbatrice . Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le client, l'enfant ou toute autre personne présente dans le studio, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité.

ARTICLE 7 : POST-TRAITEMENT

Le photographe ou le sous-traitant ne livre jamais de photographies brutes. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera. Toute retouche supplémentaire demandée par le client sera acceptée ou non par le photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire par image selon les tarifs en vigueur. Seules les photographies traitées par le photographe ou sous-traitant seront exploitables par les deux parties.

ARTICLE 8 : LIVRAISON

Claraly Studio met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais (3 semaines pour les séances photos et 12 semaines pour les mariages).

Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication. Les photos sélectionnées et retouchées sont envoyées au client via une galerie privée accessible par mot de passe. La livraison des fichiers numériques se fait sous la forme de fichiers JPEG pour les photos . Les autres fichiers sont la propriété du photographe et ne seront en aucun cas remis au client.

ARTICLE 9 : DURÉE DE CONSERVATION

À compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés.

Le photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 3 mois et peuvent être renvoyés si nécessaire .

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

10.1 Conditions atmosphériques défavorables

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc, le photographe/sous-traitant ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande.

Aucun remboursement ne sera effectué, la séance sera reportée à une date ultérieure.

10.2 Force majeure ou maladie

Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès, incendie...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée. A ce titre, les photographes sous-traitants de Claraly Studio pourront se substituer à elle en cas de force majeure ou de maladie.

En cas de force majeure ou de maladie, le photographe se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation photographique et devra en informer le client dès que possible. Si la prestation ne peut-être réalisée ou reportée à une autre date, l'intégralité des montants payés sera alors remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10.3 Problème technique et accident

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant le photographe ou ses sous-traitants de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursé, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, ...), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies réalisées lors d'une séance avec le client sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur).

Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe ou du sous-traitant et ne sont en conséquence pas libres de droit. L'usage commercial par le Client des images de sa séance n'est pas autorisé, et doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit avec le photographe. Toute utilisation personnelle d'une photographie, quelle qu'elle soit et quels qu'en soient les usages (publication sur internet, exposition, ...) doit mentionner le nom d'Elise Schipman. Le client détient les droits d'impression et de reproduction des photos à des fins privées uniquement sauf accord préalable.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Le photographe et sous-traitant se réservent le droit d'utiliser, les photographies qu'ils ont réalisées à des fins de promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, expositions, ...). Le client doit marquer son accord ou désaccord au moment de la signature du contrat. En cas de refus, le client ne pourra refuser l'utilisation de photos sur lesquelles il n'est pas reconnaissable. De même, toute photo publiée publiquement (internet, réseaux sociaux, ...) par le client pourra être utilisée par le photographe.

ARTICLE 13 : DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL

Les informations personnelles recueillies lors de la passation d'une commande sont destinées exclusivement à assurer la gestion de la clientèle et notamment le suivi des réservations en vue de la bonne réalisation de la prestation commandée. Le photographe s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français. Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord amiable, soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises et plus particulièrement des tribunaux de ville .

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.